

HISTORIQUE

Il y a fort longtemps...

6 000 à 5 000 av. J.C. : la Brière est couverte d'une forêt de chênes et de noisetiers. Des hommes du Mésolithique parcourent ce territoire.

5 000 à 2 500 av. J.C. : le niveau de l'océan s'élève et la Brière devient progressivement un golfe marin, exondé à marées basses. Disparition de la forêt. Apparition des prés salés.

2 500 à 1 600 av. J.C. : le niveau de l'océan s'abaisse. Un cordon vaseux se forme à l'entrée du golfe, notamment apporté par la Loire et les marées. Une nouvelle forêt de chênes se développe. S'ensuit une inondation progressive par les eaux douces provenant du Nord, d'où seules émergent quelques îles. Les chênes disparaissent : leurs troncs fossilisés = mortas actuels. Les aulnes, saules, bouleaux les remplacent, accompagnés d'une roselière. La tourbe se forme par décomposition de la matière végétale en milieu anaérobie. Les hommes quittent ce territoire devenu inhospitalier.

A partir de 1 600 av. J.C. : en Brière, la tourbe noire commence à se former. Aux alentours, le développement de l'agriculture conduit à des défrichements qui s'accompagnent d'un recul de la forêt et de l'extension des landes à bruyères. Le niveau de la mer s'abaisse, puis remonte au début de l'âge du fer (700 av. J.-C.) pour s'établir à la fin de la période gallo-romain à un niveau qui resté stable jusqu'à nos jours comme l'atteste le fonctionnement continu des marais salants depuis cette époque.

Plus récemment...

1461, 8 août : lettre patente du Duc de Bretagne ordonnant que le sol de la Grande Brière Mottière « *appartienne* » aux habitants riverains. Néanmoins, il convient de souligner que les habitants possèdent un droit d'usage et ne sont pas propriétaires, la propriété restant au Duc.

1754-1776 : un seigneur, Jérôme Boterel de Quintin, dont les terres jouxtent la Brière, s'approprie en 1754 des terres du marais situées sur les communes de St-Lyphard et St-André-des-Eaux. Il y fait creuser des fossés et des douves. Les briérons s'opposent à ce projet (destructions de certains travaux) et en 1776 l'inspecteur des domaines de Lorry ordonne la destruction complète des ouvrages construits par Jérôme Boterel.

1764-1780 : plusieurs ordonnances royales, lettres patentes et un arrêt du Conseil du roi acte l'assèchement des marais de Donges par la compagnie De Bray. Une partie des marais de La Boulaie est concernée par ce projet. Les habitants se mobilisent à nouveau : destruction de digues, ponts, perturbation de l'intervention des géomètres.

1784, 28 janvier : suite à ces événements, une lettre patente émanant du roi énumère les droits des habitants sur la Brière mottière (faire paître leurs troupeaux, couper les mottes de tourbe, le fourrage, les roseaux) mais également pose des interdits aux seigneurs (ils ont interdiction de prendre, s'attribuer, appliquer à leur profit, diminuer, altérer, endommager, clore aucune partie des terrains tourbeux et d'empêcher quiconque d'entrer, de quelque manière que ce soit). Aussi, la propriété indivise est reconnue appliquant un droit de propriété, et non plus seulement un droit d'usage.

1807, 16 septembre : loi nationale sur le dessèchement des marais en France. Les zones marécageuses sont réputées malsaines et font l'objet d'un assainissement systématique.

1811 : 330 000 000 de mottes de tourbes sont extraites de la Brière.

1817, 2 juillet : une nouvelle société veut prendre la suite de De Bray quant à l'assèchement des marais de Donges. Même si les marais de la Brière ne sont pas concernés directement (comme en 1764-1780), la contestation de ce projet porte de nouveau sur l'assainissement des marais de La Boulaie. Malgré cette opposition, une ordonnance royale valide la concession à l'entreprise en 1819. Les travaux commencent la même année et sont réceptionnés en 1825 non sans mal (émeute en 1821).

1821-1826 : les habitants se déchirent entre villages. Ils brûlent les mottes de tourbes des voisins, s'empêchent mutuellement de récolter les roseaux et la tourbe. Or aucune délimitation ne peut porter préjudice aux droits de propriété entre plusieurs communes. Il apparaît judicieux de fixer un règlement sur la tourbe et son extraction.

1821-1834 : plusieurs tentatives de la part de l'Etat pour mettre en œuvre un règlement sur l'extraction de la tourbe. Les échecs sont principalement imputables à une erreur de méthode, en tenant écartés les habitants du marais et au manque de « *publicité* » autour du texte.

1836 : création du syndicat des marais de Donges.

1838, 3 octobre : le règlement, via une ordonnance, est acté. Il comporte un paragraphe sur l'assèchement des marais de Donges, sur la manière d'extraire la tourbe, les quantités, etc. La commission syndicale de la Grande Brière Mottière est créée via cette ordonnance.

1861, 25 février : mise en place d'une taxe sur la tourbe extraite. 0,25 Francs par m³ de tourbe extraite desséchée.

1861 : essai de désenvasement du Brivet et principaux canaux par une machine à draguer à vapeur. Echec. Les argiles compactes et les cailloux ont raison de la machine.

1861 - 1868 : création du canal de Trignac et celui des Cinq Mètres.

1860-1870 : diminution de l'utilisation de la tourbe au profit du charbon.

1878 : par délibération de la Commission, le clapet de Pendille devait être fermé du 1^{er} mars au 1^{er} novembre, empêchant ainsi les eaux du marais de La Boulaie d'entrer dans la Brière. En effet, les marais de La Boulais sont surélevés de 0,17m par rapport à la Brière. Or ce clapet reste sous gestion du syndicat des marais de Donges, qui l'ouvre et le ferme comme il convient : ce qui contribue de maintenir de l'eau en Brière.

1879, 5 août : classement du Brivet, de Pontchâteau à la Loire en voie navigable. Un programme de travaux est envisagé pour améliorer la navigation, ce qui ne se fera pas, du fait de la diminution de l'utilisation de la tourbe. Un simple entretien est réalisé afin d'avoir des canaux de 8 mètres de large.

Avant 1882 : avant la création des grands chantiers navals de Saint-Nazaire en 1881-1882, l'extraction de la tourbe est le principal revenu des habitants de la Brière.

1910-1914 : le dessèchement des marais devient chronique (pluviométrie faible). Pas de ramassage de tourbe durant ces années (ou très peu).

1913 : nouveau souhait de dessèchement du marais de Brière. Mais ces travaux ne sont pas engagés : la guerre arrive.

1915 : désenvasement à l'aide d'un bateau herseur et de prisonniers allemands.

1917 : les américains mettent en place des barrages pour créer des réserves d'eau sur le secteur du Brivet pour le ravitaillement des troupes basées à Saint-Nazaire.

1917, 27 juin : mise en place d'une taxe allant au-delà de la tourbe. Sont alors concernés les animaux d'élevage pour l'agriculture, les poissons pour les pêcheurs et la coupe des roseaux.

1927 : création du syndicat des marais du Haut-Brivet.

1931-1937 : création de l'écluse de Méan sur le Brivet.

1933-1936 : curage du Brivet. Canal de Trignac est élargi. Création du canal en direction du chemin de grande communication n°51. Construction du canal entre Saint-Lyphard et Bréca.

1940-1942 : un quart des 5 800 ha du marais de Brière est recouvert par les roseaux. La société Typha exploite le roseau pour remplacer le jute, qui manque à cette époque. Cette exploitation s'arrête en 1942 faute d'une dissémination disparate du roseau sur les marais, rendant son exploitation complexe et coûteuse.

1943-1944 : les allemands imposent l'inondation des marais.

1946 : réfection des portes des écluses de Trignac et de Rozé et des canaux de Trignac, de Rozé et de la Chaussée-Neuve.

1948 : mise en place de quatre échelles limnigraphes (Pont de Paille, extrémité du canal de Bréca, extrémité du canal aboutissant au chemin n°51 et au croisement des canaux).

1948 : projet d'exploitation du roseau pour en faire de la pâte à papier. Ce projet est mis en place quelques années puis abandonné du fait de la faible quantité de roseaux présente sur le secteur.

1953 : projet de la société LMR de Paris, visant à faire des démonstrations d'engins tout terrain en Brière et de leur vente. Projet abandonné de suite.

1953 : nouveau projet d'assèchement des marais par l'Etat.

1961 : réfection du barrage de Méan. Recalibrage et rectification de l'étier de Méan (entre les écluses de Rozé et Méan).

1970, 16 octobre : création du PNR de Brière via décret ministériel.

1979 : déplacement du canal de la Taillée sur sa partie aval.

1983-1986 : les ouvrages du Priory, Martigné et Lavau sont construits à leurs emplacements actuels.

1987 : des désordres sont constatés sur l'ouvrage de Lavau.

1991 : création du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hydraulique du Bassin du Brivet.

1992 : dissolution du syndicat des marais de Donges.

2003 : premiers arrachages de la jussie.

2012 : création du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (suite du SMAHBB).

2016 : 1^{ers} essais d'envois d'eau salée dans la lutte contre la jussie.

2015 : l'Etat souhaite mettre en place un règlement d'eau.

2018 : arrivée de la GEMAPI, le SBVB prend les 4 items principaux en compétences.